



**Biodiversité : où en est la Suisse ?**

## Pourquoi une telle brochure ?

Il y a une quinzaine d'années, BirdLife Suisse a lancé sa campagne « **Biodiversité – source de richesse** ». Le premier pas était de faire connaître à la population et au milieu politique ce qu'est la biodiversité. L'année de la biodiversité 2010 de l'ONU, à laquelle BirdLife Suisse a fortement participé dans notre pays, y a beaucoup contribué. Avec diverses publications, BirdLife Suisse a obtenu que la biodiversité soit connue, que la nécessité d'agir soit reconnue et que des mesures soient mises en place ponctuellement. Mais dans l'ensemble, la perte massive de biodiversité continue dans notre pays.

Depuis 2004, BirdLife Suisse et l'intergroupe parlementaire Biodiversité et gestion des espèces s'engagent pour que la politique en matière de biodiversité avance enfin avec la conservation et le renforcement de la biodiversité. En 2008, le Parle-

ment a donné le mandat au Conseil fédéral d'élaborer une stratégie de la biodiversité. En 2009, le Conseil fédéral a fixé les objectifs en matière de biodiversité pour la Suisse. En 2011, le projet de stratégie pour la biodiversité a été mis en consultation, et le 24 avril 2012, le Conseil fédéral a adopté la Stratégie Biodiversité Suisse. Les 10 objectifs pour la Suisse devaient être atteints en 2020 ; un bilan intermédiaire avait été prévu pour 2017.

Pour atteindre les objectifs stratégiques, le plan d'action contenant les mesures concrètes aurait dû suivre dans les deux ans. Mais le Conseil fédéral a adopté seulement en 2017 un plan d'action insuffisant et a repoussé le contrôle des résultats de plusieurs années. Le dernier bilan de l'état de la biodiversité en Suisse date de 2017. Lorsque le plan d'action pour la biodiversité du Conseil fédéral a pris un retard considérable et que l'insuffisance des mesures planifiées devenait prévisible, 43 insti-

tutions des domaines de la science, de l'agriculture et de la sylviculture, de la chasse et de la pêche et de la protection de la nature, sous l'impulsion de BirdLife Suisse, ont utilisé le matériel déjà produit pour un plan d'action ambitieux afin de publier le « **Plan d'action biodiversité du point de vue de la société civile** ».

En 2020, la Suisse devait aussi avoir atteint les objectifs mondiaux pour la biodiversité, les 20 « Objectifs d'Aichi » de la Convention sur la biodiversité (CDB). Ils avaient été fixés en 2010 à Nagoya/Japon.

**Avec la présente publication, BirdLife Suisse tire un bilan de la situation de la Suisse en 2020 en matière de conservation et de renforcement de la biodiversité, et de ce qu'elle devrait enfin entreprendre pour inverser la tendance.**

*Les publications les plus importantes de BirdLife Suisse sur le thème de la biodiversité de 2010 à 2020.*



Image de couverture : une espèce de bourdon ectoparasite, des Leptures à suture noire et des Zygènes de la filpendule sur une Centaurée scabieuse, ainsi qu'un Moiré fascié et une Zygène transalpine.

# Biodiversité : où en est la Suisse ?

**La biodiversité c'est**

**... la diversité des habitats, des écosystèmes et de leurs interactions**

**... la richesse en espèces**

**... la diversité génétique au sein des espèces**

# Les fonctions et services essentiels de la biodiversité

La nature a sa propre valeur intrinsèque – complètement indépendante de toute utilisation par l'homme. Cette valeur propre exige la protection de la nature pour elle-même. En même temps, l'homme est dépendant de la diversité biologique tout au long de sa vie. La biodiversité a des fonctions indispensables pour la Terre. Une raison suffisante pour s'engager dans la protection et le renforcement de la biodiversité.

## Les services écosystémiques sont à la base de toute vie

Les services écosystémiques sont les contributions des écosystèmes au bien-être humain. Selon la définition de la Stratégie Biodiversité Suisse, il s'agit de services que fournissent les composantes de la biodiversité elles-mêmes ou les interactions entre elles. Sans eux la vie humaine serait impensable et ils contribuent au bien-être de l'Homme. Les services écosystémiques sont souvent divisés en quatre domaines.

**Les services écosystémiques de soutien** sont la base de tous les autres services écosystémiques. En font partie le cycle de l'eau, la formation du sol, l'approvisionnement en oxygène et le stockage de CO<sub>2</sub> qui revêt une importance particulière aujourd'hui. Le service de pollinisation est particulièrement connu : une abeille sauvage peut polliniser jusqu'à 5000 fleurs par jour. Les **services écosysté-**

**miques d'approvisionnement** mettent à disposition les biens que produisent les écosystèmes ou qui y contribuent comme les aliments, les substances pharmacologiques et le bois. **Les services écosystémiques de régulation** concernent l'utilité des régulations de processus se déroulant dans les écosystèmes, comme la lutte contre les ravageurs, la protection contre les crues ou la régulation du climat. **Les services écosystémiques culturels** permettent de couvrir les besoins essentiels immatériels de l'Homme tels que la détente, la formation ou l'esthétique.

De nombreuses recherches sont menées sur les services écosystémiques. Dans certains cas, une distinction est faite entre eux et les fonctions des écosystèmes qui sont importantes pour la Terre et qui ne sont pas uniquement des services pour les êtres humains. Depuis peu, on parle aussi de « **Nature's contributions to people** », contributions de la nature à l'Homme. La Confédération souligne que la diminution de la biodiversité et de ses services éco-

systemiques entraîne des pertes estimées à des milliards de francs par an dans le monde. Dans l'UE, le coût annuel de l'inaction est estimé à environ 7 % du produit intérieur brut (PIB). Pour la Suisse aussi, l'inaction est plus coûteuse que des mesures efficaces et rapides.

## Application des services écosystémiques en Suisse

L'OFEV a publié un document sur les services écosystémiques en 2011. En 2013, la brochure BirdLife sur le sujet a été éditée. Dans la Stratégie Biodiversité Suisse, l'objectif 6 est fixé : « D'ici à 2020, les services rendus par les écosystèmes sont recensés et quantifiés. Ils peuvent ainsi être intégrés dans la mesure du bien-être sous la forme d'indicateurs complétant le produit intérieur brut ainsi que dans l'analyse de l'impact des réglementations ». A ce jour, aucune mesure permettant d'atteindre cet objectif n'a été communiquée.



### Services écosystémiques de soutien

Cycle des nutriments, formation du sol, production d'oxygène et de biomasse, pollinisation, etc.



### Services écosystémiques d'approvisionnement

Alimentation, eau potable, bois, sources d'énergie, etc.



### Services écosystémiques de régulation

Régulation du climat, protection contre les crues et les maladies, lutte contre les nuisibles, etc.



### Services écosystémiques culturels

Détente, loisirs dans la nature, formation, esthétique, etc.

## Perception de la biodiversité au sein de la population, du milieu politique et de l'économie

A maintes reprises, le Parlement, le gouvernement et l'administration nous disent que l'importance de la biodiversité et des services écosystémiques est encore trop peu connue et que c'est donc difficile de s'engager. Bien sûr, il est nécessaire de sensibiliser davantage la population, le milieu politique et l'économie, et de les convaincre de prendre des mesures concrètes. Mais environ 88 % de la population est consciente du grand danger que re-

présente la perte de la diversité biologique. Et même dans le monde économique, la biodiversité devient de plus en plus un sujet de discussion. Son organisation faitière a publié sa propre prise de position sur la biodiversité en juin 2020 et déclare : « La biodiversité est un capital naturel et représente un des fondements de la création de valeur ajoutée. Sans elle, une économie dynamique et durable est impossible à long terme dans certains secteurs ». Même si les mesures à prendre sont parfois jugées différemment que par les organisations de protection de la nature, le milieu économique reconnaît la nécessité d'agir.

### Appréciation du danger pour l'être humain et pour l'environnement

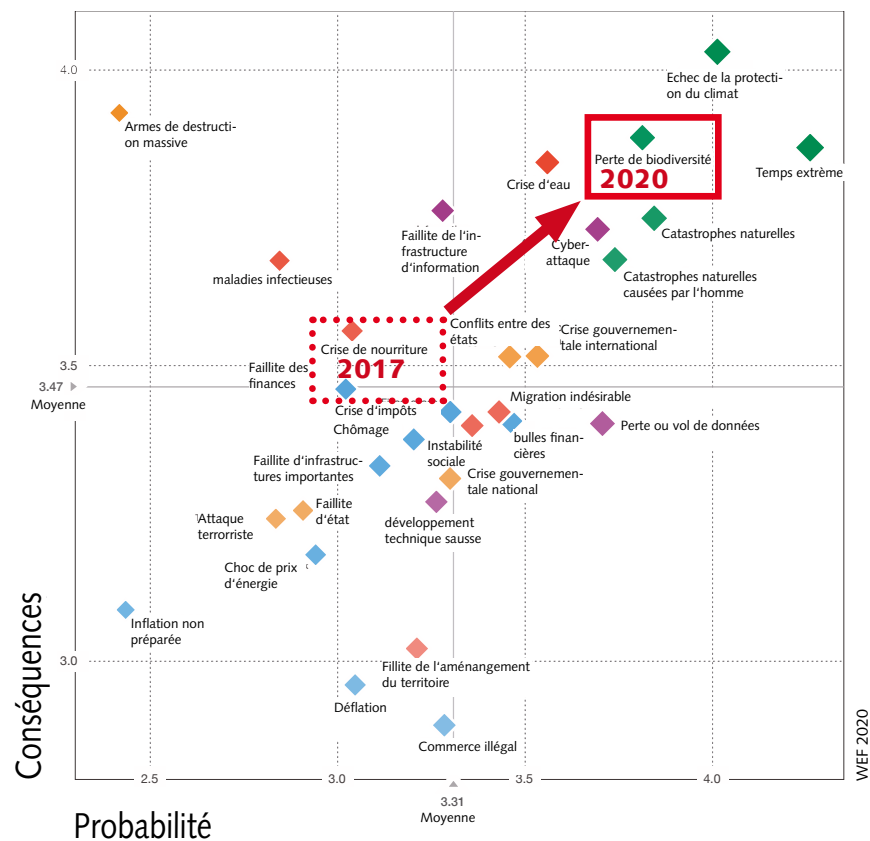
Part de la population



Au cours des huit dernières années, l'Office fédéral de la statistique a mené des enquêtes pour évaluer la perception par la population des plus grands dangers pour l'Homme et l'environnement : la disparition de nombreuses espèces d'animaux et de plantes est le plus grand danger, devant les pesticides et le changement climatique.

Les dirigeants d'entreprises du monde entier reconnaissent de plus en plus que la perte de biodiversité est devenue l'un des plus grands risques pour le monde. Au cours des quatre dernières années, la perception de ce risque a considérablement augmenté.

Bien que la Confédération n'en soit qu'à la planification de mesures de sensibilisation importantes, la réalisation de l'objectif 7 de la Stratégie Biodiversité Suisse est en bonne voie : « D'ici à 2020, la société possède des connaissances suffisantes sur la biodiversité pour que chacun conçoive celle-ci comme une base essentielle de la vie et la prenne en compte dans ses décisions pertinentes ». A cette fin, des informations ont été diffusées par les autorités publiques ces dernières années. BirdLife Suisse est très actif dans le travail de sensibilisation à la biodiversité.



Le niveau élevé de sensibilisation de la population et de l'économie a-t-il un impact sur les habitats menacés en Suisse ?



**L'un des derniers hauts-marais importants de Suisse. La plupart des marais ont été victimes de l'extraction de la tourbe, du drainage de l'eau et de l'exploitation intensive.**

# Des habitats diversifiés pour l'infrastructure écologique

Grâce à ses grandes différences d'altitude, la Suisse dispose d'une étonnante variété d'habitats. On distingue plus de 220 types de milieux différents. Cependant, beaucoup se sont réduits comme peau de chagrin. Cela signifie que l'habitat des espèces qui y vivent diminue et que les interactions entre les milieux et les espèces sont menacées.

## Les habitats et leurs interactions

Des habitats suffisamment protégés, interconnectés et fonctionnels sont la condition de base pour que la biodiversité soit diversifiée et résiliente face au changement. Les espèces et les milieux sont étroitement liés entre eux et à leur environnement, par exemple dans les cycles des matériaux : Les producteurs utilisent l'énergie solaire pour convertir le dioxyde de carbone et l'eau en biomasse. Tous les animaux, y compris l'Homme, en tant que consommateurs, vivent de cette biomasse. Les décomposeurs, comme les vers de terre, dégradent et digèrent la matière organique. Les réducteurs, comme les champignons, décomposent la biomasse partiellement désagrégée en ses matières premières inorganiques, qui sont ensuite assimilées par les producteurs.

## Protéger les habitats avec l'infrastructure écologique

Comme dans les domaines des transports ou de l'énergie, la Suisse a besoin d'une infrastructure fonctionnelle pour les habitats et les espèces. Dans la Stratégie Biodiversité Suisse, le Conseil fédéral a donc défini ce qui suit dans l'objectif 2 : « D'ici à 2020, une infrastructure écologique composée d'aires protégées et d'aires de mise en réseau est réalisée afin de réserver l'espace nécessaire au maintien durable de la biodiversité. L'état des milieux naturels menacés est amélioré ». Le Conseil fédéral a clairement indiqué que l'objectif est à la fois de préserver les zones existantes dignes de protection et de restaurer ou de recréer les nombreux habitats détruits. Le travail de conservation de la nature de la Confédération et des cantons se concentre sur la préservation et le maintien des zones prioritaires de biodiversité déjà délimitées. A ce jour, seuls de premiers travaux préparatoires ont été entamés pour l'infrastructure écologique.

## Protéger les habitats dans tous les secteurs

Les milieux doivent être protégés non seulement par des zones prioritaires, mais aussi en utilisant l'ensemble du territoire d'une manière compatible avec la biodiversité. C'est l'objectif 1 de la Stratégie Biodiversité Suisse : « D'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées

sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique ». Cela est nécessaire dans les secteurs de l'aménagement du territoire, de la sylviculture, de l'agriculture, de la chasse/pêche, du tourisme/loisirs, des transports, de l'énergie, etc. Toutefois, l'évolution en Suisse va toujours dans le sens opposé.

### Types d'habitats en Suisse

Type d'habitat	Nombre	Type d'habitat	Nombre
<b>1 Eaux libres</b>	<b>22</b>	<b>5 Landes, lisières, mégaphorbiaies</b>	<b>31</b>
Eaux calmes	7	4 catégories	
Eaux courantes	7		
Sources et suintements	4	<b>6 Forêts</b>	<b>35</b>
Eaux souterraines	4	Forêts inondables	4
		Hêtraies	5
<b>2 Rivages et lieux humides</b>	<b>20</b>	Autres forêts de feuillus	12
Rivages avec/sans végétation	6	Pinèdes thermophiles	6
Bas-marais	7	Forêts de tourbières	3
Prairies humides	3	Forêts de conifères d'altitude	5
Tourbières	1		
Végétation annuelle temporairement inondée	3	<b>7 Végétation pionnière des endroits perturbés par l'homme</b>	<b>12</b>
		2 catégories	
<b>3 Glaciers, rochers, éboulis, moraines</b>	<b>35</b>		
5 catégories		<b>8 Plantations, champs, cultures</b>	<b>16</b>
		Pépinières, vergers, vignes	7
<b>4 Pelouses, prairies</b>	<b>28</b>	Végétation adventice	11
Gazons et prairies artificielles	4		
Pelouses sèches thermophiles	6	<b>9 Milieux construits</b>	<b>21</b>
Pelouses et pâturages maigres d'altitude	7	4 catégories	
Combes à neiges	2		
Prairies grasses	5		

## Mauvais état des milieux prioritaires

La qualité et la superficie des habitats de valeur ne cessent de diminuer. Souvent, il ne reste que des surfaces résiduelles isolées. De nombreux habitats s'uniformisent (par exemple les prairies). C'est ce que montre le rapport actuel du Conseil fédéral sur l'environnement suisse 2018, qui indique en détail :

La surface occupée par les milieux naturels en Suisse ne cesse de diminuer. La qualité de ces derniers se dégrade également progressivement en raison des apports en nutriments et en polluants, de la surfertilisation ou de l'acidification qui s'ensuit et de l'utilisation accrue liée aux transports, à l'agriculture et à l'urbanisation. Les écosystèmes deviennent moins stables et moins résistants.

Les principaux responsables de cette évolution sont l'agriculture intensive, l'extension des surfaces d'habitat et des infrastructures de transport, l'assèchement des plans d'eau et des marais, l'utilisation localement intensive de la forêt, la canalisation et la mise sous terre des cours d'eau ainsi que leur gestion et leur exploitation pour la production d'électricité. Des facteurs tels que les espèces exotiques envahissantes ou les micropolluants accentuent la pression sur les habitats.

## Habitats particulièrement menacés

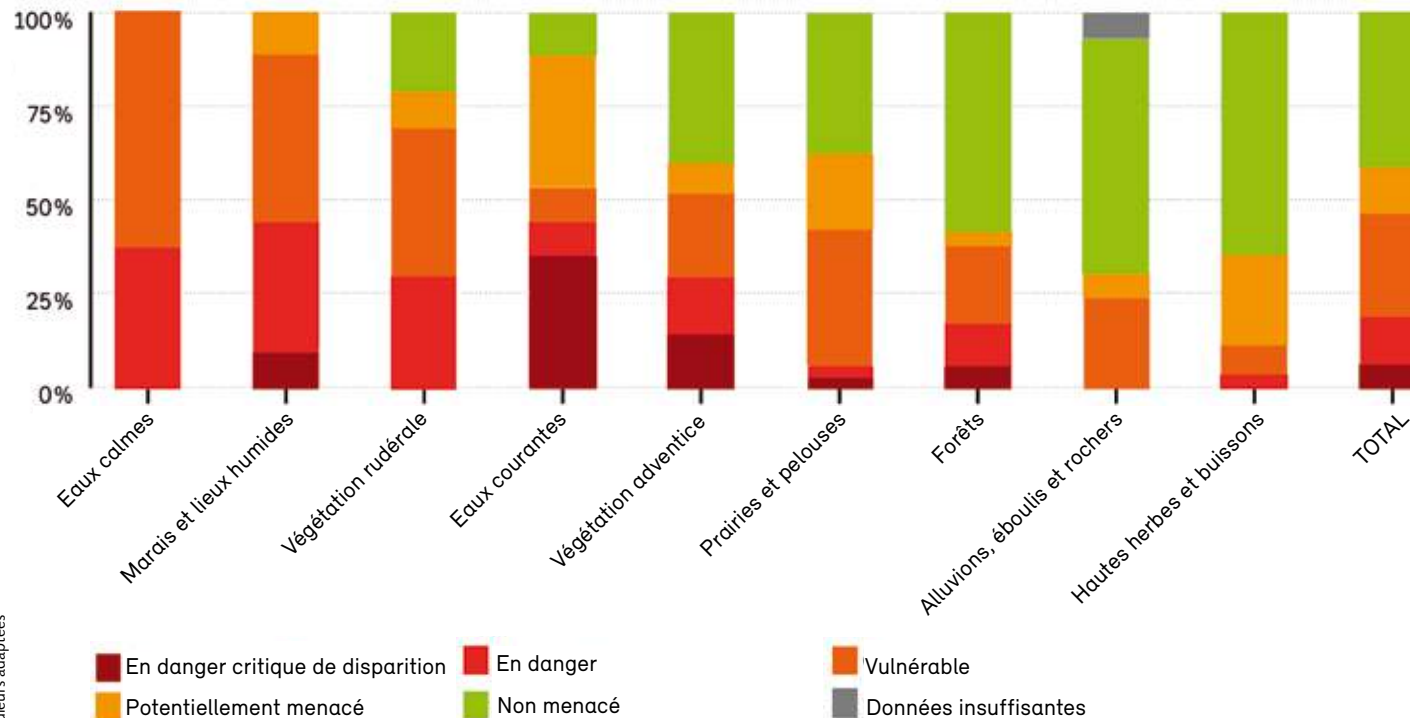
Les plans d'eau, les berges, les zones humides et les cours d'eau naturels sont particulièrement menacés. La plupart des types d'habitats de ces zones humides figurent sur la Liste rouge. Le deuxième grand groupe

très concerné est celui des milieux cultivés : la végétation pionnière rudérale, la végétation adventice des cultures et les prairies extensives. Les deux tiers de leurs types d'habitats sont menacés. S'y ajoutent les lisières et les buissons, où environ 30% des types d'habitats sont menacés.

On dit souvent que les forêts sont restées relativement proches de l'état naturel. Ce n'est que partiellement vrai : 40 % des types d'habitats forestiers sont menacés de disparition.

Même en montagne, une proportion considérable des types d'habitats des éboulis et des rochers est menacée.

Proportions des catégories de la Liste rouge



Depuis des décennies, les Listes rouges montrent le degré de menace des espèces. La première Liste rouge des milieux menacés en Suisse a été publiée en 2016. Elle démontre la grande vulnérabilité de nombreux habitats évalués, 79 (48%) sont menacés : 11 (7%) sont au bord de la disparition (CR), 22 (13%) en danger (EN), 46 (28%) vulnérables (VU). Vingt-deux autres (13 %) sont potentiellement menacés (NT).

La figure montre la vulnérabilité par type de milieu. Les tourbières et les écosystèmes aquatiques sont les plus menacés. La végétation rudérale et la végétation adventice des cultures sont plus fortement menacées que la moyenne.



## La surface actuelle ne suffit de loin pas

Depuis des décennies, la superficie des habitats dignes de protection diminue en Suisse. L'état actuel est de plus en plus éloigné de l'état minimum visé nécessaire à sauvegarder la biodiversité en Suisse.

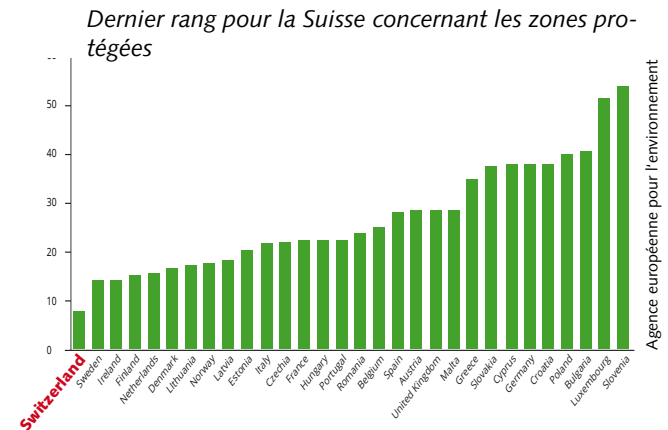
L'Académie suisse des sciences naturelles avec le Forum biodiversité suisse et les centres de données ont calculé pour les milieux les plus importants quelles surfaces existantes, nouvellement créées ou restaurées sont nécessaires à la protection de la biodiversité. Pour la plupart des types d'habitat, la valeur est plusieurs fois supérieure à celle des surfaces existantes. Le Conseil fédéral a donc décidé que l'infrastructure écologique doit se composer de zones protégées et d'aires de mise en réseau existantes et nouvelles.

## Achèvement de l'infrastructure écologique reporté de 2020 à 2040

Le Conseil fédéral a décidé en 2012 déjà de la mise en place de l'infrastructure écologique. La législation existante en matière de conservation de la nature exige la même chose dans des termes légèrement différents. Mais pendant des années, rien n'a évolué. C'est pourquoi l'achèvement de l'infrastructure écologique a été reporté de 20 ans. Mais il ne sera possible de mettre en place l'infrastructure écologique d'ici 2040 que si les travaux préparatoires récemment entamés sont mis en oeuvre sans tarder et renforcés.

## La Suisse est en queue de peloton pour les zones protégées en Europe

« La Suisse a le pire résultat en termes de biodiversité : de tous les pays européens, elle a la plus faible proportion de zones protégées par rapport à son territoire national ». Il



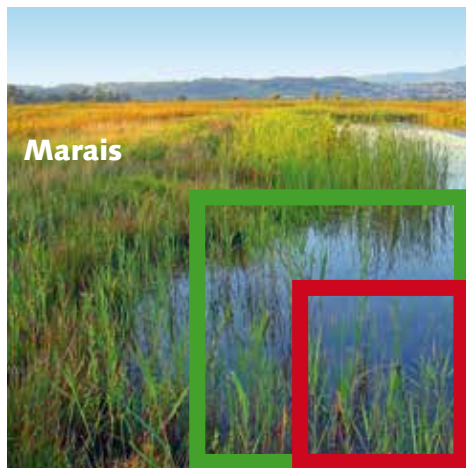
ne s'agit pas d'une évaluation réalisée par des organisations de protection de la nature, mais de la conclusion du rapport environnemental 2020 de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), à laquelle une quarantaine de pays européens collaborent.

## Légende

La **taille de la photo** correspond à 100 % de la surface originale de l'habitat avant les grandes destructions des deux derniers siècles.

Le **cadre rouge** montre la proportion des surfaces préservées restantes de cet habitat par rapport à la superficie d'origine.

Le **cadre vert** indique la quantité minimale qui serait nécessaire pour cet habitat.



Données : Forum Biodiversité Suisse

**Au vue du mauvais état des milieux : comment se portent les espèces et leur diversité génétique ?**



**Le Sympétrum jaune d'or est l'une des espèces de libellules les plus rares en Suisse. Il a besoin de plans d'eau temporaires et de la prairie extensive environnante.**

# Diversité des espèces et variabilité génétique au sein des espèces

A ce jour, plus de 49 000 espèces ont été recensées en Suisse. Cependant, on estime qu'il y a environ 70 000 espèces vivant dans notre pays. Non seulement les espèces diffèrent les unes des autres, mais au sein d'une même espèce, il existe également des différences génétiques majeures, des sous-espèces aux écotypes, en passant par les populations et les individus. Il ne suffit pas de préserver une micro-population à un endroit, mais il faut assurer la plus grande diversité génétique possible au sein de chaque espèce.

## Les espèces ont besoin de la sauvegarde de leurs habitats

La préservation de la diversité des espèces est l'une des préoccupations majeures de la conservation de la biodiversité. Les termes de biodiversité et de diversité des espèces sont souvent considérés comme des synonymes. Cependant, la biodiversité ne se limite pas à la simple diversité des espèces. Les espèces sont en interaction les unes avec les autres dans des communautés biologiques. Elles constituent la base des habitats et des écosystèmes.

Dans la **Stratégie Biodiversité Suisse**, l'objectif 3 précise les exigences du Conseil fédéral concernant les espèces : « D'ici à 2020, l'état de conservation des espèces prioritaires au niveau national est amélioré et leur extinction est enrayerée dans toute la mesure du possible. L'expansion des espèces exotiques envahissantes susceptibles de provoquer des dommages est endiguée ». Pour un nombre limité d'espèces, l'objectif a été partiellement atteint mais pour la majorité d'entre elles, la menace continue de s'accroître.

La diversité des espèces doit être sauvegardée en favorisant les habitats dans toute la Suisse, dans tous les secteurs, et en protégeant et en maintenant les zones prioritaires pour la biodiversité. Il existe toutefois de nombreuses espèces spécialisées pour lesquelles cela ne suffit pas : les espèces prioritaires pour les programmes de conservation. Pour celles-ci, des mesures de conservation supplémentaires et spécifiques sont nécessaires. BirdLife Suisse et la Station ornithologique suisse, avec le soutien de l'OFEV, gèrent le Programme de conservation des oiseaux en Suisse. InfoSpecies est l'organisation qui chapeaute les centres nationaux de données et d'information ainsi que les bureaux de coordination de la conservation des espèces. Le Plan de conservation des espèces en Suisse de l'OFEV date de

2012, le rapport de base pour les plans d'action pour les espèces prioritaires de 2013. Des plans d'action sont publiés pour certaines des espèces prioritaires.

## Conserver la diversité génétique – surtout aussi celle des espèces sauvages

La diversité génétique est souvent associée aux plantes cultivées ou aux animaux de rente. Cependant, un niveau élevé de diversité génétique, en particulier chez les espèces sauvages, permet aux espèces de mieux s'adapt-

ter aux conditions environnementales changeantes. C'est l'une des clés pour la survie des espèces. C'est pourquoi la Stratégie Biodiversité Suisse énonce dans son objectif 4 : « D'ici à 2020, l'appauvrissement génétique est freiné et si possible stoppé. La préservation et l'utilisation durable des ressources génétiques, animaux de rente et plantes cultivées compris, sont assurées ». La conservation de la variabilité génétique des espèces sauvages n'est guère prise en compte et utilisée lors de la délimitation des zones protégées ou des aires de mise en réseau.

### Nombre d'espèce en Suisse

Embranchement/classe	connu	estimé	Embranchement/classe	connu	estimé
<b>Champignons</b>	<b>9'000</b>	<b>15'000</b>	<b>Mollusques total</b>	<b>270</b>	<b>280</b>
<b>Lichens</b>	<b>1'660</b>	<b>2'200</b>	Escargots et limaces	244	250
			Bivalves	26	30
<b>Plantes total</b>	<b>4'030</b>	<b>4'200</b>	<b>Annélides</b>		<b>225</b>
<b>Mousses</b>	<b>1'030</b>	<b>1'200</b>	<b>Tardigrades</b>		<b>60</b>
<b>Fougères et plantes à graines</b>	<b>3'000</b>	<b>3'000</b>	<b>Arthropodes total</b>	<b>25'320</b>	<b>34'200</b>
			Insectes	22'330	30'500
<b>Animaux total</b>	<b>26'172</b>	<b>41'125</b>	Arachnides	2'375	3'000
<b>Eponges</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	Crustacés	415	500
<b>Cnidaires</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	Myriapodes	200	200
<b>Plathelminthes</b>		<b>2'600</b>	<b>Vertébrés total</b>	<b>570</b>	<b>570</b>
<b>Némertes</b>		<b>3</b>	Poissons/cyclostomes	53	53
<b>Aschelminthes</b>		<b>3'175</b>	Amphibiens	20	20
			Reptiles	15	15
			Oiseaux	399	399
			Mammifères	83	83

Forum Biodiversité Suisse 2006, Monitoring de la Biodiversité en Suisse 2009

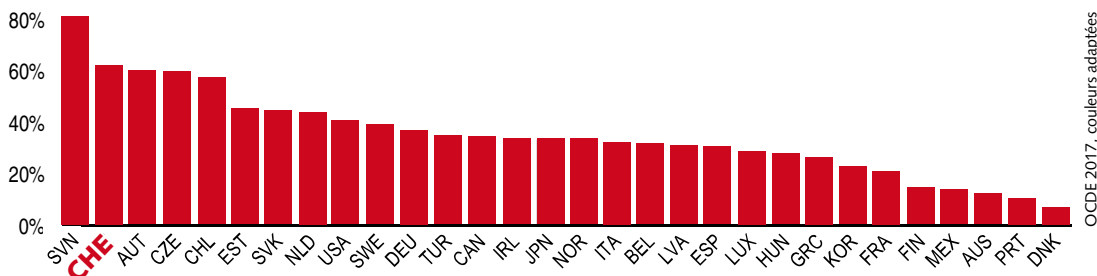
## Une proportion élevée d'espèces menacées en Suisse

Parmi les espèces connues, environ 20 % ont été examinées pour déterminer leur statut de menace à ce jour. Ainsi, parmi les espèces évaluées (10 350), 36 % sont en voie d'extinction ou menacées et 10 % supplémentaires sont considérées comme potentiellement menacées. En outre, 3 % (255) des espèces indigènes étudiées ont déjà disparu de Suisse. **Dans l'ensemble, environ la moitié des espèces étudiées sont menacées ou potentiellement menacées.**

Cette proportion d'espèces menacées dans notre pays est particulièrement élevée parmi les pays industrialisés. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a récemment adressé une réprimande claire à la Suisse à ce sujet. La forte proportion d'espèces menacées montre que l'état de la biodiversité est mauvais. Le Conseil fédéral lui-même affirme que le déclin de la diversité et de la qualité des habitats naturels a un effet dramatique sur la diversité des espèces et les communautés d'espèces.

Comme pour les habitats, la situation de nombreux groupes d'espèces ne s'est pas améliorée ces dernières années, dans certains cas, elle s'est même encore détériorée.

*La proportion d'espèces d'amphibiens menacées est particulièrement élevée en Suisse (abréviation CHE dans le graphique) par rapport aux autres pays industrialisés. C'est ce que montre le rapport d'évaluation environnementale 2017 de l'OCDE. Le résultat est semblable pour d'autres groupes d'espèces.*

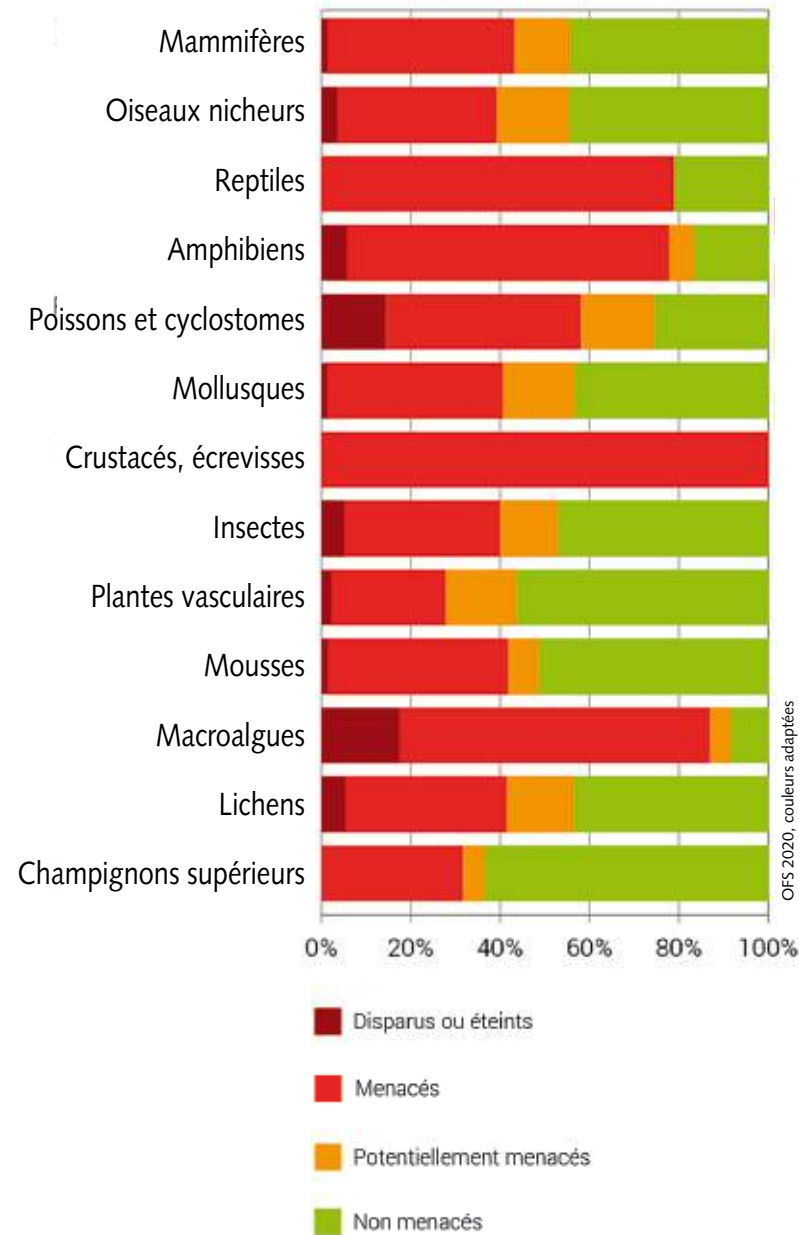


## La disparition des insectes, un signal clair

Pour les insectes, la situation est également alarmante. Les Listes rouges évaluent le statut de menace de 1143 espèces d'insectes : 60 % de ces espèces sont en danger ou potentiellement menacées dans notre pays. Ce n'est pas seulement grave pour les insectes, mais aussi pour d'innombrables autres espèces comme les oiseaux ou les reptiles qui s'en nourrissent. Et pour les services écosystémiques fournis par les insectes, en particulier la pollinisation. Les causes du déclin sont la dégradation et l'isolement des habitats, ainsi que l'usage excessif de fertilisants azotés et de pesticides.

## Diversité génétique des espèces sauvages de Suisse en grande partie inconnue

Alors que les espèces et leurs menaces sont relativement bien connues en Suisse, on sait très peu de choses sur la diversité génétique des espèces sauvages. Cela augmente le risque d'extinction et l'incapacité des espèces et des communautés d'espèces à s'adapter aux changements des conditions environnementales.



*Proportion d'espèces menacées en Suisse par groupe d'organismes. On remarque que la proportion d'espèces menacées dépasse 50% pour plusieurs groupes.*

## Efforts actuels pour les espèces largement insuffisants

Les mesures de protection des habitats sur l'ensemble du territoire et dans les zones prioritaires devraient en principe être suffisantes pour sauvegarder aussi les espèces. Mais la Suisse est encore loin d'y parvenir. Dans de nombreux habitats, une banalisation des peuplements est constatée au détriment de la diversité originelle. En outre, il existe des espèces introduites envahissantes qui mettent en péril les espèces indigènes.

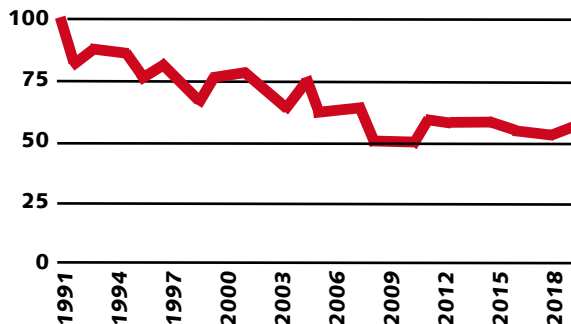
Les mesures supplémentaires et spécifiques de conservation des espèces, qui sont devenues nécessaires en raison d'une protection insuffisante des habitats, ne sont prises que pour quelques dizaines d'espèces. Il existe des projets de conservation des espèces dans les cantons et par des organisations de protection de la nature telles que BirdLife Suisse, notamment pour certains groupes de plantes, d'oiseaux, de libellules, de papillons et de sauterelles.

## Especies prioritaires et menacées souvent en dessous du minimum existentiel

Le suivi d'espèces tel que le Swiss Bird Index de la Station ornithologique suisse montre que le déclin de nombreuses espèces se poursuit. Et ce, depuis des décennies. Les effectifs actuels ont cessé depuis longtemps d'atteindre le niveau minimum cible, requis pour assurer la survie à long terme des espèces.

Les effectifs des espèces d'oiseaux figurant sur la Liste rouge continuent de diminuer.

Données Station ornithologique suisse 2020



*L'effectif de la Chevêche d'Athéna a fortement diminué au cours des 50 à 70 dernières années. Jusqu'en 2000, sa population a diminué de façon drastique. Grâce au vaste programme de conservation des espèces de BirdLife Suisse et de nombreux partenaires, l'extinction en Suisse de la Chevêche d'Athéna a pu être évitée de justesse. Il reste beaucoup de travail à faire avant d'atteindre les objectifs intermédiaires et surtout les effectifs minimaux visés.*



Photo : Patrick Donini

## Reconstitution nécessaire en plus de la conservation des effectifs actuels

Les populations d'animaux et de plantes doivent avoir une certaine taille minimale pour survivre. Cette condition est nécessaire pour éviter les effets de la consanguinité et pour pallier des conditions défavorables telles que le mauvais temps entraînant un succès de reproduction insuffisant. La taille de la population minimale viable varie selon les espèces. Les facteurs décisifs sont le comportement migratoire, la taille de l'habitat, les besoins quant à l'habitat, les interactions avec d'autres espèces et le taux de croissance. En outre, les différentes sous-populations doivent être aussi interconnectées que possible.

Dans le cas des espèces menacées, il ne suffit donc souvent pas de préserver les effectifs actuels qui, dans de nombreux cas, sont déjà fortement réduits. Il faut les augmenter à nouveau de manière significative. Pour l'effectif cible, l'état initial peut fournir des indications importantes sur le potentiel. Des effectifs élevés contribuent également à augmenter la diversité génétique.

Les plans d'action et leur mise en œuvre sont un moyen important de reconstituer les effectifs d'espèces menacées. Il existe des plans d'action nationaux pour sept espèces d'oiseaux et pour quelques espèces de papillons. Divers cantons mettent en œuvre des plans d'action pour d'autres organismes. Cependant, la plupart des espèces menacées n'ont pas encore de plan d'action.

**Que fait réellement la Suisse pour ses habitats et ses espèces ?**



**Le Myosotis de Rehsteiner, une espèce menacée endémique de la région du lac de Constance et de son voisinage. Son habitat, les pelouses maigres sur sol sablonneux, est gravement menacé.**

# Que fait la Suisse pour sa nature et sa biodiversité ?

La Suisse dispose de bonnes bases pour la conservation de la nature. Mais elle en fait beaucoup trop peu pour sa biodiversité. Même les joyaux de la nature, les biotopes d'importance nationale, qui ne représentent qu'un peu plus de 2 % de la superficie du pays, ne sont pas correctement protégés et entretenus dans les trois quarts des cas. Les politiciens croient encore au conte de fées selon lequel la Suisse est un pays modèle en matière de protection de la nature. C'est le contraire. Chaque franc non dépensé aujourd'hui pour la nature entraînera des coûts plusieurs fois supérieurs dans les années à venir. L'inaction finira par nous coûter beaucoup plus cher.

## Les bonnes bases ne sont pas mises en œuvre

Les bases légales pour la protection de la nature et la promotion de la biodiversité en Suisse sont en fait très bonnes. La constitution exige la lutte contre l'extinction des espèces. La loi sur la protection de la nature et du paysage régit la sauvegarde des sites dignes de protection par la délimitation de biotopes d'importance nationale et régionale et par d'autres mesures, ainsi que par la compensation écologique à l'intérieur et à l'extérieur des localités. Cela signifie que les concepts modernes de protection tels que la mise en réseau et l'infrastructure écologique sont depuis longtemps couverts par la loi. Dans de nombreux secteurs, des dispositions relatives à la conservation de la nature figurent dans des lois distinctes.

Les services fédéraux et cantonaux de protection de la nature font tout leur possible pour mettre en œuvre le mandat. Cependant, elles sont sous-dotées jusqu'à un facteur dix en termes de personnel et de financement.

## Bonne Stratégie Biodiversité Suisse, mesures insuffisantes

Il y a une douzaine d'années, la Suisse a pris son élan pour enfin progresser dans la conservation de la nature. BirdLife Suisse avait demandé une stratégie biodiversité basée sur les principes du Forum Biodiversité Suisse, qui était attendue depuis 1995. Après le refus initial du Conseil fédéral, le Parlement l'a obligé à aller de l'avant.

La Stratégie Biodiversité Suisse (SBS), adéquate, était prête au printemps 2012. Elle a également inclus les objectifs mondiaux de biodiversité 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), tout aussi bons. La Suisse aurait pu agir efficacement sur cette base. Mais ensuite

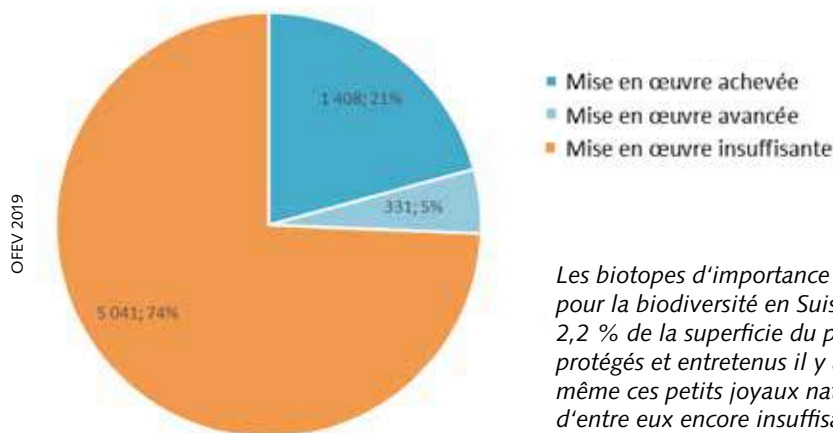
sont apparues des versions interminables du plan d'action, qui sert à mettre en œuvre les objectifs visés. Le processus a appauvri la substance des mesures jusqu'à ce que le Conseil fédéral adopte en 2017 un plan d'action insuffisant. Même ces mesures insuffisantes n'ont pas été mises en œuvre rapidement. Aujourd'hui, BirdLife Suisse, Pro Natura, la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage et Patrimoine suisse tentent de faire pression sur le gouvernement avec l'initiative sur la biodiversité, déposée en septembre 2020.

Les objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse ainsi que ceux du plan mondial pour la biodiversité auraient dû être atteints jusqu'en 2020. La mise en œuvre de la stratégie a toutefois été reportée. Les deux doubles pages qui suivent montrent qu'au cours de la dernière

décennie, la Suisse n'a même pas fait une véritable tentative pour atteindre ses propres objectifs !

## La destruction des habitats et le degré de menace des espèces restent élevés

L'insuffisance des mesures prises est évidente dans un domaine en particulier: la protection effective des trois quarts des biotopes d'importance nationale dont l'état s'est détérioré. Les mesures en faveur des espèces menacées restent également ponctuelles. Il y a plus de vingt ans, le Conseil fédéral avait fixé dans sa Conception « Paysage Suisse » l'objectif de réduire chaque année de 1% les Listes rouges des espèces menacées. Cet objectif n'a jamais été atteint. En 2020, le Conseil fédéral l'a tout bonnement supprimé.



Les biotopes d'importance nationale sont les sites les plus précieux pour la biodiversité en Suisse. Les 6780 sites ne représentent que 2,2 % de la superficie du pays. De nombreux objets auraient dû être protégés et entretenus il y a des décennies, les derniers en 2020. Mais même ces petits joyaux naturels uniques sont pour les trois quarts d'entre eux encore insuffisamment protégés aujourd'hui.

## Quel est l'impact d'une action insuffisante sur la réalisation des objectifs en matière de biodiversité ?

# Stratégie Biodiversité Suisse : Quels objectifs sont atteints ?

## Objectif

1.1 Grâce à **l'aménagement du territoire**, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.

1.2 Dans le cadre de **la sylviculture**, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.

1.3 Dans le cadre de **l'agriculture**, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.

1.4 Dans **la chasse et la pêche**, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.

1.5 Dans **le tourisme, le sport et les loisirs**, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.

1.6 Dans **les transports**, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.

1.7 Dans **les énergies renouvelables**, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.

1.8 Dans **les biens-fonds, bâtiments et installations en possession de la Confédération**, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.

1.9 Dans **la production, les services, les échanges commerciaux et la consommation**, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.

## Mesures prises et efficacité en vue de l'atteinte de l'objectif (analyse BirdLife Suisse)

Les travaux en vue d'un concept d'aménagement du territoire pour l'infrastructure écologique et d'un plan sectoriel pour la mise en réseau de l'infrastructure écologique n'ont pas commencé. Le projet du Conseil fédéral sur la LAT2 pourrait entraîner d'autres constructions en dehors de la zone à bâtir.

La Confédération et les cantons ont développé le programme « Biodiversité en forêt » avec la conservation des arbres-habitats et du bois mort. Sa mise en œuvre et la désignation de réserves forestières varient d'un canton à l'autre. Les valeurs cibles sont trop faibles.

L'intensification de l'agriculture se poursuit, en particulier en haute altitude. Les surfaces de promotion de la biodiversité sont en augmentation, mais leur qualité n'est pas au rendez-vous. La perte de biodiversité se poursuit. Les projets de réduction des pesticides et de l'azote sont menacés.

La révision de la loi sur la chasse et la protection n'a été stoppée que dans les urnes. La combinaison malheureuse de certaines améliorations avec de nombreuses détériorations empêche également les améliorations.

La pression exercée par les activités de loisirs, de détente et de sport sur les surfaces proches de l'état naturel et dans les régions auparavant largement non perturbées a augmenté massivement. Les concepts de canalisation des visiteurs sont limités à quelques régions.

Le trafic continue d'augmenter et la fragmentation des habitats n'a pas pu être réduite. Les ponts végétalisés et les passages sous-voies ne sont pas suffisamment mis en œuvre.

L'obligation de prendre des mesures de compensation en faveur de la nature lors du renouvellement des concessions de centrales hydroélectriques a été supprimée. La pression exercée par les petites centrales hydroélectriques et les parcs éoliens dans les sites proches de l'état naturel a fortement augmenté.

Les mesures en faveur de la biodiversité sur les terrains de l'armée se poursuivent. A part cela et quelques rares exemples positifs, aucune mesure globale pour la nature n'est visible sur les terrains et autour des bâtiments et installations de la Confédération.

Des efforts sont faits pour une économie financière plus durable et, en termes de consommation, pour moins de gaspillage alimentaire. De nombreuses mesures qui étaient censées être mises en œuvre avec « l'économie verte » ont été abandonnées après l'arrêt du programme.





## Objectif

2 D'ici à 2020, **une infrastructure écologique** composée d'aires protégées et d'aires de mise en réseau est réalisée afin de réserver l'espace nécessaire au maintien durable de la biodiversité. L'état des milieux naturels menacés est amélioré.

3 D'ici à 2020, la situation **des espèces prioritaires au niveau national** est améliorée et leur disparition est enrayerée dans toute la mesure du possible. La propagation des espèces exotiques envahissantes susceptibles de provoquer des dommages est endiguée.

4 D'ici à 2020, **l'appauvrissement génétique** est freiné et si possible stoppé. La conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques, animaux de rente et plantes cultivées compris, sont assurées.

5 D'ici à 2020, les effets négatifs sur la biodiversité des **incitations financières** existantes sont mis en évidence et autant que possible évités. Des incitations positives nouvelles sont mises en place là où cela est judicieux.

6 D'ici à 2020, **les services rendus par les écosystèmes** sont recensés et quantifiés. Ils peuvent ainsi être intégrés dans la mesure du bien-être sous la forme d'indicateurs complétant le produit intérieur brut ainsi que dans l'analyse de l'impact des réglementations.

7 D'ici à 2020, la société possède des **connaissances suffisantes sur la biodiversité** pour que chacun conçoive celle-ci comme une base essentielle de la vie et la prenne en compte dans ses décisions pertinentes.

8 D'ici à 2020, **la biodiversité** connaît un développement tel **dans l'espace urbain** que ce dernier contribue à la mise en réseau des milieux naturels, que les espèces typiques sont préservées et que la population a accès à la nature là où elle habite et dans des zones de détente de proximité.

9 D'ici à 2020, la Suisse renforce son **engagement au niveau international** en faveur du maintien de la biodiversité dans le monde.

10 D'ici à 2020, **la surveillance de l'évolution des écosystèmes**, des espèces et de la diversité génétique est assurée.

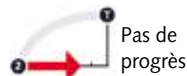
## Légende et bilan :



1



5



7



5

**Total 18**

## Mesures prises et efficacité en vue de l'atteinte de l'objectif (analyse BirdLife Suisse)

La superficie des biotopes d'importance nationale a augmenté d'environ 0,2 pourcent en 2017. Une certaine proportion de cours d'eau sont en voie de renaturation. Les travaux préparatoires pour l'infrastructure écologique sont en cours, mais pas encore mis en œuvre.

Des mesures visant à augmenter les effectifs sont prises pour certaines espèces, mais elles restent très ponctuelles. Le Conseil fédéral a adopté une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Une modification de la loi est en préparation.

Les mesures pour la conservation de la diversité génétique des espèces sauvages font largement défaut. Des mesures sont en cours pour les plantes cultivées et les animaux de rente. Les règlements sur l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des avantages sont contenus dans la LPN.

La Confédération et les cantons n'ont pratiquement rien fait pour compiler les incitations qui nuisent à la biodiversité. En 2020, le WSL et la Scnat ont présenté une étude complète. Toutefois, aucune incitation n'a encore été supprimée ou convertie.

Seules une publication scientifique et une brochure de vulgarisation (de BirdLife Suisse) ont été publiées. Les services écosystémiques en tant qu'indicateurs complémentaires du bien-être ne sont pas encore pris en compte en Suisse.

Les connaissances sont transmises dans la société principalement par le biais de publications d'institutions scientifiques et d'associations de protection de la nature, ainsi que par des centres-nature et des événements (Fête de la nature). La Confédération est seulement en train de planifier une campagne.

Des campagnes de sensibilisation ont été menées sur la biodiversité dans les agglomérations et des mesures individuelles ont été mises en œuvre, souvent autour des bâtiments communaux. Dans la majorité des cas, l'aménagement des surfaces vertes est encore néfaste à la biodiversité.

La Suisse est impliquée, également financièrement, dans les conventions internationales, le FEM et l'IPBES. Dans la coopération au développement, l'engagement en faveur de la biodiversité est minimal.

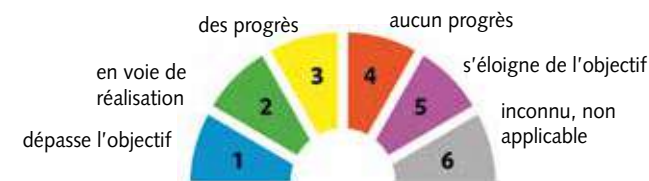
La Suisse dispose d'une surveillance de la biodiversité bien développée avec le MBD et les centres de données. La consolidation des données, l'élaboration d'indicateurs significatifs et la préparation du contenu pour différents groupes cibles n'en sont qu'à leurs débuts.













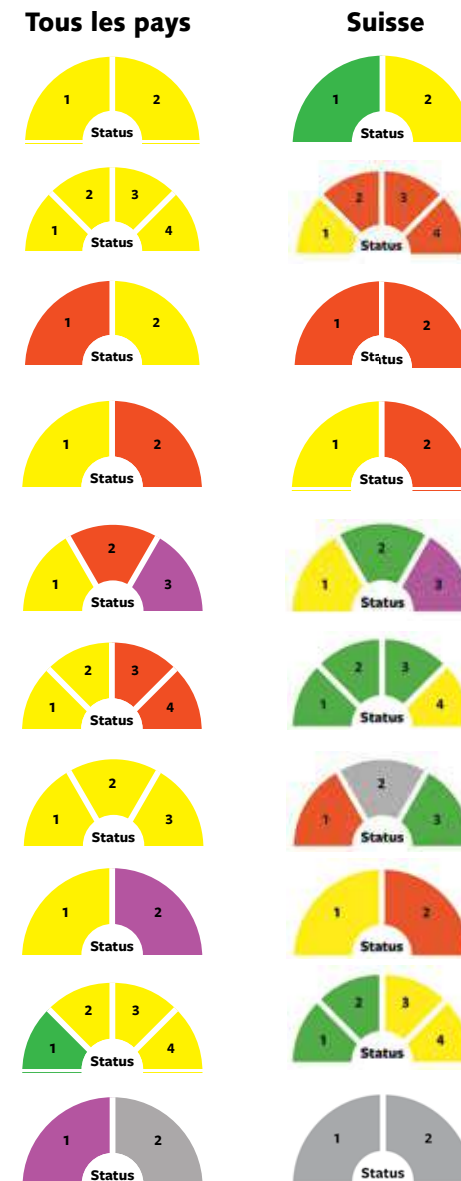
**Et quelle est la position de la Suisse par rapport aux objectifs mondiaux ?**

# Plan stratégique mondial pour la biodiversité : Quels objectifs ont été atteints par la communauté internationale et par la Suisse ?

Base : Pour tous les pays : Perspectives mondiales de la diversité biologique 5, 2020. Suisse : analyse de BirdLife Suisse



-  **Objectif 1** : D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique (1) et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable (2).
-  **Objectif 2** : D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification (2) nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté (1), et incorporés dans les comptes nationaux (3), selon que de besoin, et dans les systèmes de notification (4).
-  **Objectif 3** : D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables (1), et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées (2), d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.
-  **Objectif 4** : D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables (1), et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres (2).
-  **Objectif 5** : D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels (2), y compris les forêts (1), est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites (3).
-  **Objectif 6** : D'ici à 2020, tous les stocks de poisson, d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable (1), légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche est évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées (2), les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables (3), et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres (4).
-  **Objectif 7** : D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture (1), l'aquaculture (2) et la sylviculture (3) sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.
-  **Objectif 8** : D'ici à 2020, la pollution (1), notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs (2), est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique.
-  **Objectif 9** : D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes (1) et les voies d'introduction (2) sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées (3) et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration (4), afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.
-  **Objectif 10** : D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens (1) et les autres écosystèmes vulnérables (2) affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.





**Objectif 11 :** D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures (1) et 10% des zones marines et côtières (2), y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes (3), sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs (5) et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement (4) et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin (6).



**Objectif 12 :** D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée (1) et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu (2).



**Objectif 13 :** D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées (1), des animaux d'élevage et domestiques (2) et des parents pauvres (3), y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle (4), est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique (5).



**Objectif 14 :** D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés (1), compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables (2).



**Objectif 15 :** D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration (1), y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés (2), contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.



**Objectif 16 :** D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel (1), conformément à la législation nationale (2).



**Objectif 17 :** D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré (1) et adopté en tant qu'instrument de politique générale (2), et commencé à mettre en œuvre (3) une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.



**Objectif 18 :** D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées (1), sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées (2) et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective (3) des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.



**Objectif 19 :** D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées (1), largement partagées et transférées, et appliquées (2).

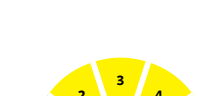
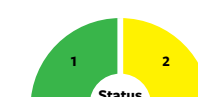
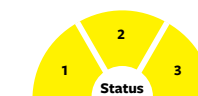
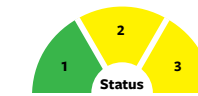
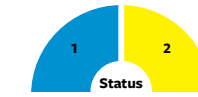
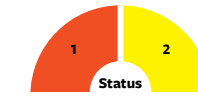
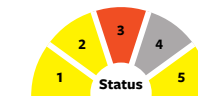
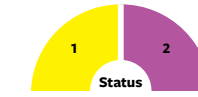
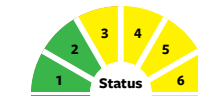


**Objectif 20 :** D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Objectifs spécifiques : (1) doubler les flux de ressources financières allouées à la biodiversité aux pays en développement ; (2) inclure la diversité biologique dans les priorités nationales et les plans de développement ; (3) faire rapport sur les dépenses, besoins, insuffisances, priorités de financement nationaux ; (4) élaborer des plans financiers nationaux et évaluer les nombreuses valeurs de la diversité biologique ; et (5) mobiliser des ressources financières nationales.

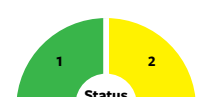
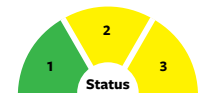
### Remarque

L'analyse pour la Suisse a été réalisée indépendamment de l'évaluation effectuée par les auteurs du GBO-5 pour tous les pays. Les exigences en matière de protection de la biodiversité en Suisse sont mesurées à l'aune de notre Constitution et de nos lois.

### Tous les pays



### Suisse



## Que devrait-on donc faire pour la biodiversité au cours de la nouvelle décennie ?



La périphérie d'une zone humide d'importance nationale, qui avait été remblayée il y a un demi-siècle, est en train d'être revitalisée à grande échelle.

# Ce dont la Suisse a besoin maintenant pour sa biodiversité !

Le bilan des objectifs du Conseil fédéral dans la Stratégie Biodiversité Suisse et des objectifs mondiaux en matière de biodiversité montre que la Suisse en fait beaucoup trop peu pour sa biodiversité, intrinsèquement riche. La menace continue d'augmenter plutôt que de diminuer, et les services écosystémiques sont de moins en moins assurés.

Dans les années 1960, l'article constitutionnel et la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) sont entrés en vigueur. L'initiative de Rothenthurm et la révision de la LPN qui a suivi ont donné un élan important à la protection de la nature dans les années 1980. A l'époque, la loi sur la chasse et la protection (LChP) était également fondée sur le principe d'agir enfin efficacement pour la nature. Bien que la Convention sur la biodiversité soit entrée en vigueur en 1995, il a fallu d'énormes efforts, notamment de la part de BirdLife Suisse et du Forum Biodiversité Suisse, avant que le Conseil fédéral n'adopte la nécessaire Stratégie Biodiversité en 2012 (!). Et il a fallu encore cinq (!) ans avant qu'il n'adopte un plan d'action insuffisant (!), dont la mise en œuvre ne progresse que lentement. Les choses ne peuvent pas continuer comme ça ! La Suisse et sa biodiversité ont besoin d'une mise en œuvre rapide de mesures efficaces.

## Dispositions de protection d'envergure dans la Constitution

La Constitution fédérale donne un mandat clair à la Confédération suisse à l'article 2 : « La Confédération s'engage en faveur de la conservation durable des ressources naturelles ». Les déclarations de l'article 78 sont très claires, entre autres : « La Confédération protège les espèces menacées d'extinction ». Il existe des objectifs de protection particuliers pour les marais, les forêts, les plans d'eau et la conservation des poissons, des mammifères et des oiseaux.

En outre, la Constitution fédérale stipule clairement (article 73) : « La Confédération et les cantons oeuvrent à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain ».

## De bonnes lois depuis longtemps

La protection de la biodiversité est régie par la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et par diverses lois spécifiques, de la pêche et de la chasse à l'agriculture et aux forêts. La LPN est étoffée, mais son application dans les autres secteurs est insuffisante. L'idée d'une nouvelle loi sur la biodiversité fait donc son chemin.

Le problème de la menace toujours croissante qui pèse sur la biodiversité n'est donc pas principalement une question de Constitution et de lois. Cependant, le déficit de mise en œuvre est tellement immense qu'un électrochoc doit être provoqué par les politiciens. Un instrument important est l'initiative sur la biodiversité de BirdLife Suisse, Pro Natura, la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage et Patrimoine suisse.

*Les bénévoles et les organisations de protection de la nature comme BirdLife font un grand travail pour la conservation de la nature. Cela doit demeurer. Mais la sauvegarde de la biodiversité est une tâche centrale de la Confédération, des cantons et des communes. Les pouvoirs publics doivent en faire beaucoup plus.*



**L'Agenda 2030** des objectifs mondiaux de développement durable (Sustainable Development Goals SDGs) contient des objectifs en matière de biodiversité et montre les liens avec d'autres objectifs de développement.

La décennie 2021-2030 des Nations Unies est consacrée à la restauration des écosystèmes. C'est un défi très actuel pour la Suisse. La Suisse n'avait pas participé à la Décennie de la biodiversité 2011-2020.

# Proposition d'un programme efficace pour la biodiversité en Suisse

## 1. Utilisation de toute la surface de la Suisse d'une manière compatible avec la biodiversité

L'utilisation de tout le territoire de la Suisse doit être rendue aussi compatible que possible avec la biodiversité. Il est clair que ces surfaces ont souvent d'autres priorités que la protection de la biodiversité. C'est pourquoi il faut des zones prioritaires pour la biodiversité.

De manière générale, tous les secteurs doivent examiner comment ils peuvent accroître la compatibilité avec la biodiversité et prendre les mesures nécessaires, en particulier :

### 1.1 Exploitation des forêts

En Suisse, la loi impose une sylviculture proche de la nature. Elle est basée principalement sur des essences indigènes. Il faut une proportion de bois mort nettement plus élevée qu'aujourd'hui (sur pied, couché, etc.), une répartition régulière d'un nombre suffisant d'arbres-habitats et d'îlots de vieux bois, ainsi que des forêts claires.

### 1.2 Utilisation des zones construites

Dans les localités, les cantons sont tenus par la loi d'assurer une compensation écologique avec une végétation naturelle adaptée à la station, mais très peu d'entre eux la mettent en œuvre. La biodiversité dans les zones habitées signifie notamment avoir le plus grand nombre possible de surfaces non étanches munies de plantes indigènes et entretenues d'une manière compatible avec la biodiversité.

### 1.3 Exploitation des milieux cultivés

Dans le domaine agricole, une compensation écologique est appliquée, mais les Objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA), tirés des lois, ne sont pas atteints. Il faut davantage de surfaces de promotion de la biodiversité de haute qualité, davantage de structures, moins d'utilisation d'aliments pour animaux, de nutriments et de pesticides, et moins de paiements directs concurrençant les contributions à la biodiversité.

### 1.4 Utilisation des eaux

En Suisse, les cours d'eau sont utilisés à 95 %. Leur régime des eaux doit être rétabli. Ils ont besoin d'un espace réservé

aux eaux qui protège les zones alluviales et pas seulement les organismes aquatiques. Les derniers cours d'eau semi-naturels doivent être protégés, tout comme les lacs et les étangs, les plans d'eau permanents et temporaires ainsi que les sources.

### 1.5 Utilisation du sol

La protection qualitative et quantitative des sols naturels ou proches de l'état naturel est d'une importance capitale pour la diversité des organismes vivants.

### 1.6 Exploitation des régions de montagne

L'utilisation intensive des terres cultivées, en particulier, ne doit pas s'étendre davantage dans les régions de montagne. Les activités du tourisme qui portent atteinte à la biodiversité doivent également être limitées.

### 1.7 Exploitation des espèces

Il faut résoudre les problèmes liés à l'exploitation des espèces menacées, aux interventions contre les animaux qui entrent en conflit avec les activités humaines, à l'impact des repeuplements sur les poissons et aux dérangements de la faune.

## 2. Sites prioritaires pour la biodiversité

En plus d'utiliser l'ensemble de la surface de manière aussi naturelle que possible, la biodiversité a besoin de zones prioritaires où sa protection et sa promotion sont prioritaires. Des études récentes montrent que les zones prioritaires doivent représenter environ 30 % de la superficie du territoire. D'autres utilisations ne sont pas exclues, mais elles doivent être favorables à la biodiversité et en aucun cas lui nuire.

### 2.1 Infrastructure écologique

L'infrastructure écologique, approuvée par le Conseil fédéral dès 2012, est le projet de biodiversité le plus important de la Suisse pour les deux prochaines décennies. Elle se compose de zones protégées ou centrales et d'aires de mise en réseau. Étant donné qu'elles sont actuellement bien en dessous de la valeur cible minimale, de nouvelles grandes aires sont nécessaires en plus de celles qui existent déjà.

### 2.2 Conservation et entretien

Les surfaces dignes de protection sont liées à leur emplacement et doivent être sécurisées au moyen d'inventaires. En plus des inventaires nationaux de biotopes existants pour les marais, les zones alluviales, les prairies et pâturages secs et les sites de reproduction des amphibiens, d'autres inventaires sont nécessaires pour les habitats qui manquent encore, comme les paysages de haies ou les surfaces pour les nicheurs des prairies. Un concept d'aménagement du territoire doit garantir les surfaces nécessaires aux nouvelles aires centrales et un plan sectoriel la mise en réseau des surfaces. Les réserves forestières doivent être ciblées sur les sites forestiers de valeur et les surfaces de plus de 5 km<sup>2</sup>. Un entretien suffisant et techniquement fondé, qui n'est pas encore garanti aujourd'hui, est tout aussi important que la protection légale.

## 3. Conservation ciblée des espèces

Pour les espèces dont les besoins ne sont pas encore couverts par les mesures de biodiversité sur l'ensemble du territoire et dans les sites prioritaires, une conservation supplémentaire et spécifique des espèces est nécessaire. Plus les deux autres instruments sont mis en œuvre de manière inadéquate, plus il y aura d'espèces dépendant des mesures supplémentaires de conservation.

## 4. L'aménagement du territoire, moyen de préserver la biodiversité

L'aménagement du territoire, qui a pour mandat de traiter les problèmes spatiaux et de coordonner les fonctions spatiales, est crucial pour la biodiversité. Il doit sécuriser les surfaces, en particulier pour l'infrastructure écologique, et en même temps veiller à ce que tous les autres secteurs soient également développés d'une manière compatible avec la biodiversité. Cela doit être fait en particulier avec des plans sectoriels et des concepts. La conception « Paysage Suisse », adoptée par le Conseil fédéral en 2020, reprend également certaines préoccupations en matière de biodiversité.

## 5. La biodiversité dans la société

De nombreux secteurs de la société doivent davantage tenir compte de la biodiversité :

**Milieu construit, habitats** : La surface construite ne doit pas continuer à croître fortement et, en même temps, la densification ne doit pas nuire à la biodiversité au sein des agglomérations. La construction en dehors des zones à bâtir doit être limitée.

**Energie** : Le gaspillage d'énergie doit cesser. La production d'énergie, en particulier d'énergies renouvelables, ne doit pas détruire la biodiversité.

**Alimentation** : Les habitudes alimentaires doivent être basées autant que possible sur des aliments locaux, saisonniers, biologiques et à base de végétaux.

**Mobilité** : Les formes de logement, de travail et d'activités de loisirs qui provoquent le moins de trafic possible doivent être encouragées.

**Détente, tourisme** : Les loisirs dans la nature sont une bonne chose, mais l'activité débordante avec tous ses dérangements doit être remise en ordre grâce à une planification à grande échelle des loisirs et à la canalisation des visiteurs. Les zones protégées ne doivent pas être assimilées à des zones de loisirs. D'autres points importants sont, par exemple, **l'épuisement des ressources, la production et la consommation, le commerce et la gestion financière.**

## 6. Eviter les dangers pour la biodiversité

Des dangers mondiaux et nationaux constituent une menace importante pour la biodiversité. Seuls les plus importants des dangers à éviter peuvent être mentionnés ici :

**Changement climatique** : Les conséquences du changement climatique, telles que le réchauffement de la planète ou les modifications massives des habitats ont un fort impact sur la biodiversité. Les mesures de lutte contre le changement climatique ne doivent toutefois pas constituer une menace supplémentaire pour la biodiversité.

**Pollution, pesticides, plastique**, etc. : Ils polluent l'air, l'eau et le sol et doivent être fortement réduits.

**Excédents d'éléments nutritifs** : Ils comptent parmi les plus grands problèmes environnementaux du monde et de Suisse. Les limites planétaires sont largement dépassées. Les excédents d'azote et de phosphore modifient les habitats sur de grandes surfaces. Leurs émissions provenant de l'agricul-

ture, des transports et d'autres sources doivent être réduites rapidement.

**Espèces introduites envahissantes** : Les espèces introduites repoussent les espèces indigènes. Le problème est qu'elles pourraient être éliminées quand elles ne sont présentes qu'en petit nombre, mais leurs effets néfastes ne sont souvent pas reconnus à ce stade. Des mesures sont nécessaires dès la première installation et pour empêcher d'autres introductions. D'autres thèmes importants sont **la pollution lumineuse et le bruit.**

## 7. Bases pour la biodiversité

### 7.1 Garder la Stratégie Biodiversité

Une tâche des pouvoirs publics aussi intersectorielle que la protection et le renforcement de la biodiversité nécessite une large base stratégique. La Stratégie Biodiversité Suisse (SBS) de 2012 du Conseil fédéral répond pleinement à cette exigence. Ses objectifs restent valables pendant au moins une autre décennie. Une petite mise à jour basée sur le nouveau plan mondial pour la biodiversité 2021-2030 suffira, quand celui-ci aura été adopté par la Convention sur la diversité biologique (CDB).

### 7.2 Nouveau plan d'action biodiversité

Le Plan adopté par le Conseil fédéral contient des mesures insuffisantes et n'attribue à de nombreux secteurs aucune tâche ou seulement des tâches ponctuelles. Il est urgent de procéder à une révision totale du plan. Le Plan d'action biodiversité du point de vue de la société civile constitue une bonne base pour le nouveau plan d'action du Conseil fédéral.

### 7.3 Secteurs compatibles avec la biodiversité

Les concepts et stratégies de tous les secteurs qui ont un impact sur la biodiversité – c'est le cas de la plupart d'entre eux – doivent être alignés sur les objectifs de la SBS. Les écarts inévitables doivent être justifiés.

### 7.4 Vérifier la compatibilité avec la biodiversité des lois, ordonnances et incitations

Tous les messages et projets de lois doivent être examinés pour voir dans quelle mesure leurs propositions sont compatibles avec la biodiversité. Le résultat doit faire partie du texte explicatif. Les incitations existantes (subventions, etc.) doivent être régulièrement évaluées concernant leur compatibilité avec la biodiversité.

## 8. Mettre à disposition les ressources financières et humaines nécessaires

Sauvegarder et renforcer la biodiversité par les mesures décrites ici est une tâche d'État comme beaucoup d'autres – à la différence qu'elle affecte nos moyens de subsistance. Il est donc incompréhensible que les mesures nécessaires et urgentes soient prises si lentement. La raison principale est que la biodiversité est privée des ressources financières et humaines dont elle a un besoin urgent. Les ressources actuelles de la Confédération, des cantons et des communes doivent être multipliées.

## 9. Approfondir et diffuser les connaissances

Une connaissance approfondie des espèces, des écosystèmes et de leurs services, ainsi qu'une compréhension de la manière dont les décisions personnelles et politiques influencent la biodiversité sont les bases pour pouvoir prendre la responsabilité de la conservation de la biodiversité. La condition préalable est que les connaissances nécessaires soient disponibles et accessibles pour l'administration, les praticiens, la politique et le public. Ainsi, la Stratégie Biodiversité Suisse décrit avec justesse la nécessité de renforcer la recherche, le transfert de connaissances, l'éducation, le conseil, la communication et la sensibilisation à la biodiversité.

## 10. Assumer la responsabilité internationale de la Suisse

La population et l'économie suisses sont fortement dépendantes de la biodiversité des autres pays. Notre pays doit donc avoir un grand intérêt à ce que la biodiversité soit sauvegardée dans le monde entier. En même temps, en tant que pays actif et en réseau au niveau mondial, la Suisse porte une grande responsabilité dans l'utilisation de la biodiversité. Actuellement, les activités de la Suisse ne suivent pas ce rythme. La coopération suisse au développement doit également soutenir des projets de biodiversité et ne doit pas financer des projets qui nuisent à la biodiversité. L'engagement en faveur des conventions et de la coopération pour la biodiversité doit encore être renforcé.



## Contenu

Fonctions et services de la biodiversité	4
Habitats pour l'infrastructure écologique	7
Espèces et diversité génétique	11
Que fait la Suisse ?	15
Stratégie Biodiversité : analyse des performances	16
Niveau mondial : analyse des performances	18
Ce dont la Suisse a besoin	21